

COMPTE – RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE MONTREUIL – SUR – THERAIN

Le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Thérain étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence d'Alain **ARNOLD**, Maire.

Le jeudi 1^{er} octobre 2020 à 19h30

Étaient présents : Mmes et Mrs **ARNOLD** Alain – **BULTEUX** Dany – **BUMBACA** Sébastien – **CAPRARESE** Elisabeth – **DA CRUZ** Alexandre - **DELANNOY** Marjorie - **FRANÇOIS** David – **LEMONNIER** Ludivine - **MONTAY** Gérard

Était absent : **POLONIA** Laurence (excusée) a donné procuration à **DELANNOY** Marjorie

Secrétaire de séance : M. **DA CRUZ** Alexandre

I. Approbation du compte rendu

Le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 29 juin dernier est approuvé à l'unanimité.

II. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations reçues

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des masques chirurgicaux ont été acheté pour le personnel communal.

III. Ordre du jour

Délibération n° 39/2020 – Désignation des représentants aux différentes commissions de la Communauté de Communes Thelloise

Nomination des représentants des différentes commissions de la Communauté de Communes Thelloise :

Désignation commission	Titulaire	Suppléant
CICD – Commission Intercommunale des Impôts Directs	Dany BULTEUX	
CLECT – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	Dany BULTEUX	Alain ARNOLD
PLPDMA – Programme Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	David FRANÇOIS	

Délibération n° 40/2020 : Travaux toiture du cœur de l'église

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de refaire la toiture du cœur de l'église.

Après présentation des différentes propositions de prix,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Décide d'**accepter** le devis de l'entreprise DELAFORGE pour un montant de 20 102, 71€ TTC.

Délibération n° 41/2020 : Travaux logement communal

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire refaire les plafonds et les murs en peinture du logement communal.

Après présentation des différentes propositions de prix,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Décide d'**accepter** le devis de l'entreprise BK2M pour un montant de 6 970, 30€ TTC.

Délibération n° 42/2020 : Mission d'assistance de l'ATDO – Résultats de l'analyse relative à la consultation du plan communal d'aménagements d'hydraulique douce

Monsieur le Maire lit aux membres du Conseil Municipal, le résultat d'analyse du plan communal d'aménagements d'hydraulique douce de l'ATDO.

L'offre retenue par l'ATDO est celle de la Chambre d'agriculture de l'Oise pour un montant de 10 552, 50€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **Accepte** le devis sous réserve de l'obtention des subventions
- **Donne** son accord à M. le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché
- **Donne** son accord à M. le Maire à signer toutes demandes de subventions

Délibération n°43/2020 : Convention d'adhésion et Devis mise en place de la dématérialisation

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal, la nouvelle convention d'adhésion à l'ADICO concernant les prestations de l'annexe 1 et le devis d'un montant de 1 030€ TTC, correspondant à la mise en place de la dématérialisation des actes administratifs et le parapheur électronique utilisé dans le cadre de la comptabilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention d'adhésion à l'ADICO
- Accepte la tarification ci-rapportant
- Accepte le devis de 1 030€ TTC

Délibération n° 44/2020 : Dispositif ACTES

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L3131-1 et L 4141-1 ;

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

M. le Maire présente ce projet.

Il expose à l'assemblée que le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité signe avec le préfet une convention comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission.

Il donne lecture de la convention et invite le conseil à en délibérer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires (si tel est le souhait de la commune)
- Donne son accord pour que le Maire engage toutes les démarches y afférentes ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier ;
- Désigne M. Alain ARNOLD, Maire et M. Dany BULTEUX, Adjoint au Maire en qualité de responsables de la télétransmission.

Délibération n° 45/2020 : Frais de scolarité de l'école de WARLUIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais de scolarité 2019/2020 de 4950€ pour l'école de WARLUIS.

Délibération n° 46/2020 : Syndicat d'Energie de l'Oise – Rapport d'Activités 2019

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2019.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal, oui l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2019 du Syndicat d'Energie de l'Oise

Délibération n° 47/2020 : Adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au Syndicat d'Energie de l'Oise.

Monsieur le Maire expose que les communautés de Communes des Lisières de l'Oise, du Pays de Bray et de la Picardie Verte, par délibération respective en date du 12 décembre 2019, du 21 janvier 2020 et du 13 février 2020, ont sollicité leur adhésion afin de transférer au syndicat deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 17 février 2020, le Comité Syndicat du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

Conformément aux dispositions visées à l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces adhésions.

Après cet exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, de la Communauté de Communes du Pays de Bray et de la Communauté de Communes de la Picardie Verte au Syndicat d'Energie de l'Oise.

Délibération n° 48/2020 : Désignation de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au SYNDICAT DES SOURCES DE SILLY TILLARD.

<u>Syndicats</u>	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
SOURCES DE SILLY TILLARD Service de l'eau de consommation	David FRANÇOIS Sébastien BUMBACA Elisabeth CAPRARESE	Ludivine LEMONNIER Gérard MONTAY Dany BULTEUX

Délibération n° 49/2020 : Devis fanfare d'Abbecourt

Le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité le devis la fanfare d'Abbecourt pour l'animation de Noël pour un montant 250 € TTC sous réserve du protocole sanitaire en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 21h30.



Le Noël des enfants et le colis pour les aînés se dérouleront le **samedi 5 décembre 2020**, sous réserve du protocole sanitaire en vigueur.

Bac de tri jaune trop petit, que faire ???

Sachez qu'il est dorénavant possible pour les foyers de quatre personnes ou plus d'échanger leur bac 120 litres de tri à couvercle contre un bac 240 litres.

Comment procéder ?

Prendre contact avec la Mairie au 03.44.03.27.82 ou aux heures d'ouverture.

En cas d'échange, votre ancien bac devra être lavé avant remise à la Mairie

La Mairie